



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 janvier 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
MERY	Eudes BOUVIER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées



Matilde HABOUZIT

Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

Eline QUAY THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 décembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 28 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2019
Exécutoire le : 17 JAN. 2019
Affichée le : 17 JAN. 2019
Visée le : 17 JAN. 2019

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-64 - Exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé d'engager une procédure de marché public, en groupement de commande avec la commune d'Aix-les-Bains, afin de confier à un prestataire, pour une durée de un an reconductible 3 fois :

- les opérations d'entretien des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes associés de l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération pour le compte de Grand Lac,
- les opérations d'entretien des avaloirs et regards à grilles d'eaux pluviales et des branchements associés de l'ensemble du territoire de la commune d'Aix-les-Bains pour le compte de la commune.

Cette consultation, sous forme d'accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, a été lancée en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation le 15 octobre 2018. La date de remise des offres était fixée au 27 novembre 2018 à 12h00. Deux candidats ont remis une offre : Ortec et Saur. L'ouverture des plis a été effectuée le 27 novembre 2018 à 13h30. Monsieur le Président rappelle les critères d'analyse des offres : 40 % pour la valeur technique et 60 % pour le prix. Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 17 décembre 2018 il est proposé de retenir l'offre de la société SAUR :

- Montant de prestation pour une année pleine : 2 500 € de part forfaitaire + part proportionnelle selon les prestations commandées ;

La part forfaitaire comprend les prestations de suivi des ouvrages, relation avec les usagers du service, relations avec la Collectivité et le service d'astreinte. La part proportionnelle comprend les prestations de curage (coût horaire) et de traitement des déchets (coût tonne).

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits pour l'exercice 2019 sont inscrits au budget Eaux pluviales 163 article 6118.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché d'exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes à la société SAUR,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 2018-64 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 28
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 10 janvier 2019

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-64 - Exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes - Attribution

Date de transmission de l'acte : 17/01/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 17/01/2019

Numéro de l'acte : d2677 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190110-d2677-DE

Date de décision : 10/01/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)